

Métropole à vélo roulez malin !

Un nid de poule? Un marquage effacé?

Vous pouvez signaler les aménagements défectueux ou problèmes d'entretien.

✉ Par mail velo@nantesmetropole.fr

📱 Sur l'application **Nantes dans ma poche**

🏠 **Au pôle de proximité** concerné

INFO VÉLO

disponibles à Nantes Métropole,
dans les pôles de proximité et dans les mairies.



Plus d'infos sur
www.nantesmetropole.fr

Tous acteurs d'une ville harmonieuse et durable

Pour que piétons, cyclistes et conducteurs partagent en harmonie la rue, dans une ville douce et agréable à vivre, Nantes Métropole favorise de nouveaux usages : zones apaisées, quartiers limités à 30 km/h, aménagements cyclables, etc.

De nouveaux espaces à partager sont autant de nouvelles formes de conduite de mobilité à adopter. Alors, pour circuler en sécurité, respectons la place de chacun sur l'espace public !

LES+ du Chaucidou

Pour les cyclistes

- Plus de sécurité avec un espace de circulation prioritaire.
- Extension du réseau cyclable à des rues difficilement aménageables.

Pour la collectivité

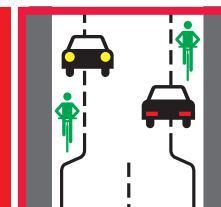
- Aménagement à faible coût.
- Sans travaux lourds de voirie.

Pour l'environnement

- Modération des vitesses en ville : plus de sécurité et moins de bruit.



LE CHAUCIDOU
à Nantes Métropole



Qu'est-ce que le Chaucidou ?

C'est la contraction de chaussée à circulation douce. Il est aussi appelé « chaussée à voie centrale banalisée ». Le chaucidou est adapté aux voies trop étroites pour envisager la création de bandes cyclables dédiées.

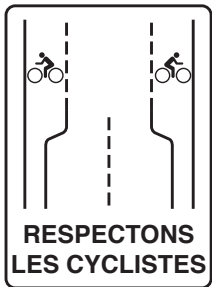
Son objectif

Offrir un espace sécurisé aux cyclistes grâce à un nouveau partage de la chaussée.

Les principes du Chaucidou :

- > Un espace central rétréci à double sens pour les véhicules motorisés.
- > Deux voies latérales pour les vélos (non considérées comme de vraies bandes cyclables au sens du Code de la Route).
- > En cas de croisement, les véhicules sont autorisés à se déporter sur ces voies latérales.

Comment reconnaître un Chaucidou ?



Panneau permanent

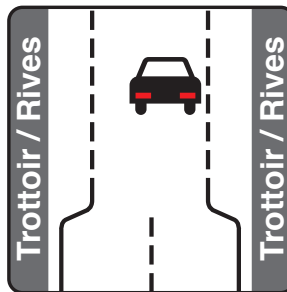
Aujourd'hui le Chaucidou n'est pas décrit dans le Code de la Route. Un panneau spécifique à été mis en place par Nantes Métropole pour permettre d'informer les usagers.



Panneau temporaire

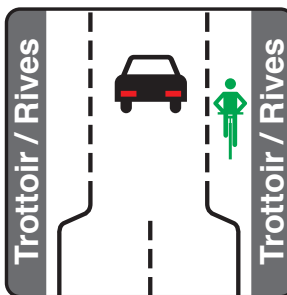
Il est installé lors de la création d'un Chaucidou pour expliquer le fonctionnement de ce nouvel aménagement.

Comment ça marche ?



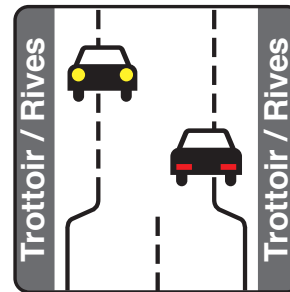
CAS 1

Le véhicule reste sur la partie centrale et n'empiète pas sur les voies latérales vélos.



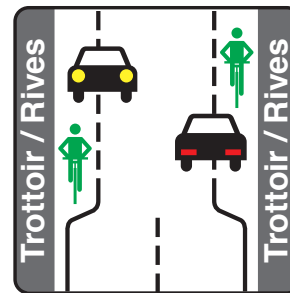
CAS 2

Le véhicule s'écarte du vélo et n'empiète pas sur les voies latérales.



CAS 3

Les véhicules se croisent en empiétant sur les voies latérales vélos.



CAS 4

Les véhicules restent derrière les vélos en empiétant sur les voies latérales pour se croiser.

Pour circuler en toute sécurité, **restez prudents !**

